

Objet : Conclusion d'un marché de services pour la maintenance et l'hébergement du site Ambition Sud Roussillon

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégation d'attributions au Bureau et au Président dont celle au Président de prendre toute décision concernant les marchés d'un montant inférieur à 90 000 euros,

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services pour l'hébergement, la maintenance et le nom de domaine du site Ambition Sud Roussillon dédié à l'hôtel d'entreprises, permettant de communiquer sur les prestations proposées et aux entreprises intéressées de réserver,

Considérant que le montant estimatif de ce marché est inférieur à 40 000 € HT,

Considérant l'offre de l'Agence TEMPO,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec LARREDE JULIEN PROGRAMMATION INFORMATIQUE, immatriculé sous le numéro 48001254100045, un marché de services pour l'hébergement, la maintenance et le nom de domaine du site internet dédié à l'hôtel d'entreprises, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le contrat est résiliable à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

ARTICLE 2 :

Le montant de la prestation de services est de 1300 € HT par an.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

05 JAN. 2023

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230105-2023-01-03D-AU
Date de télétransmission : 09/01/2023
Date de réception préfecture : 09/01/2023